

Annexe 1

À l'accord d'adhésion du i.Book-PRC Private Residence Club

Règlement de réservation du i.Book-PRC Private Residence Club

Sommaire préliminaire du règlement de réservation

1. **Vos semaines/jours de droit d'usage alloués et/ou donnés** pour l'usage des propriétaires de propriétés de loisirs et des propriétaires d'unités sur des bateaux de croisière, des yachts ou des péniches seront mis dans le **POOL D'HÉBERGEMENT du i.Book-PRC Private Residence Club** et seront de ce fait accessibles à la réservation par tous les membres du **i.Book-PRC** conformément au **règlement de réservation du i.Book-PRC**.
2. **Les semaines/jours de droit d'usage** peuvent consister en des nuitées week-end (vendredi – dimanche) et/ou semaine (lundi – vendredi) et/ou une combinaison de week-end et de semaine, des durées prolongées et des réservations au jour le jour.
3. **Réserver une unité / annuler une unité réservée / système de réservation en-ligne**
 - 3.1 **Réserver une unité** : tout propriétaire ou co-propriétaire d'une unité qui est membre du i.Book-PRC peut réserver une unité dans le POOL d'HÉBERGEMENT du i.Book-PRC, dans n'importe quelle location, conformément au règlement de réservation du i.Book-PRC, en utilisant le système de réservation en-ligne du i.Book-PRC, avec le nom d'utilisateur et le mot de passe du membre pour se connecter et en utilisant les points PRC émis comme monnaie pour payer l'hébergement réservé du membre.
 - 3.2 **Annuler une unité réservée** : Toute annulation d'une réservation doit se faire par le système de réservation en-ligne du i.Book-PRC, en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe du membre pour se connecter. Se reporter également à la clause 9 ci-dessous.
 - 3.3 **Le système de réservation en-ligne** : Toute unité d'un membre qui ne participe pas encore à un système de réservation en-ligne est obligée par le règlement présent à utiliser le système de réservation en-ligne qui est mis à la disposition de tous les membres sans aucuns frais supplémentaires comme le service est compris dans les frais d'adhésion. Toutes les réservations de non-membres dans la propriété de loisirs du membre doivent être validées en-ligne par le membre en utilisant le moteur de réservation en-ligne du i.Book-PRC et se font sur le principe du premier arrivé, premier servi.
 - 3.4 Dans le cas où le membre utiliserait un autre système de réservation pour des réservations dans sa propriété/unité de loisirs, le membre doit fournir l'adresse URL pour le lien direct à sa page de réservation sur le moteur de réservation en-ligne que le membre utilise.
 - 3.5 Le i.Book-PRC, avec la coopération de votre fournisseur de moteur de réservation en-ligne, mettra à jour le moteur de réservation en-ligne du i.Book-PRC en ce qui concerne la disponibilité de la propriété/unité de loisirs du membre.
4. **Les Points PRC (points de réservation du Private Résidence Club)** sont émis par le i.Book-PRC à chaque propriétaire et/ou co-propriétaire d'une propriété de loisirs et à chaque propriétaire et/ou co-propriétaire d'une unité sur un bateau de croisière, un yacht ou une péniche. Les points PRC servent comme monnaie pour payer l'hébergement réservé et pour régler l'accès et la réservation dans les unités des membres, que ce soit des châteaux, des villas à 1, 2, 3 ou 4 chambres et/ou des appartements, des maisons en rangée, des maisons de hôtes, des B&B, des propriétés meublées, des chambres/suites d'hôtel, des lodges ou des unités sur des bateaux de croisière, des yachts ou des péniches.

Le calcul et l'émission des points PRC aux membres par le i.Book-PRC

- 4.1 **L'émission initiale des points PRC** se base sur les considérations suivantes :
la taille de la propriété ou de l'unité sur le bateau de croisière, le yacht ou la péniche dont vous êtes le propriétaire ou co-propriétaire. On tient compte aussi du classement étoile actuel ou du classement actuel de l'AA ; les tarifs journaliers pour la chambre, la suite ou l'unité ; le nombre de semaines/jours de droit d'usage donné/alloué par année civile ; la disponibilité saisonnière, le nombre de chambres et de salles de bains ; d'autres chambres dans l'unité ; les patios couverts et non-couverts et/ou les balcons et leur taille et diverses autres caractéristiques de l'unité telles que les centres de divertissement audio-visuel ; les jacuzzi, la climatisation, les piscines, les voiturettes de golf, sa location et la demande d'autres membres ainsi que les agréments dans la propriété/projet/station de vacances, ou sur le bateau de croisière, le yacht ou la péniche.
- 4.2 **Révision des points PRC émis** : les points PRC seront recalculés annuellement ou à chaque fois que des modifications seront enregistrées dans les entrées de la propriété de loisirs du membre et seront ré-émis au membre par le i.Book-PRC qui tiendra compte, entre autres, des facteurs suivants : le classement étoile émis par le Conseil de Classement Touristique ou par toute autre autorité homologuée pour faire des classements étoile et/ou le classement AA; la demande pour l'unité du membre et les réactions reçues de membres et d'autres personnes qui ont réservé l'unité en question
- 4.3 **Le membre doit informer le i.Book-PRC de toute modification de la propriété du membre**, c'est-à-dire, des rénovations et des extensions ainsi qu'un reclassement dans une catégorie supérieure ou un déclassement de l'unité, en utilisant la **connexion sécurisée** sur le site web du i.Book-PRC et en modifiant les détails sur le formulaire de saisie détaillé

de la propriété. Le i.Book-PRC fera les calculs nécessaires dès que le membre aura saisi les modifications. Le **i.Book-PRC** informera le membre par e-mail et/ou SMS des nouveaux points PRC émis au membre et calculera le nouveau solde des points.

5. **Utilisation, emprunt ou accumulation par le membre des points PRC émis**

- 5.1 **Utilisation** : tous les **points PRC** émis par i.Book-PRC au membre peuvent être utilisés en une année civile.
- 5.2 **Emprunt** : le membre peut emprunter des **points PRC** des points PRC alloués pour l'année civile suivante pour lui permettre de les utiliser pendant l'année civile en cours, pourvu que le membre accepte de prolonger la période d'adhésion pour couvrir les **points PRC** empruntés en payant les cotisations mensuelles en avance pour l'année dont les **points PRC** sont empruntés.
- 5.3 **Accumulation** : les **points PRC** non-utilisés peuvent être transférés à l'année civile suivante pour permettre au membre d'accumuler des **points PRC** pendant une année afin de les utiliser dans l'avenir.

6. **Durée minimum et maximum pour réserver à l'avance**

- 6.1 Conformément au règlement de réservation du i.Book-PRC, les réservations se font sur le principe du premier arrivé, premier servi dans n'importe quelle propriété de loisirs ou unité sur un bateau de croisière, un yacht ou une péniche, dont le propriétaire ou co-propriétaire est membre du i.Book-PRC, en utilisant les **points PRC** comme monnaie pour payer l'hébergement que vous réservez dans les propriétés/unités réservées dans les propriétés de loisirs d'autres membres.
- 6.2 Les **points PRC** émis par le i.Book-PRC au membre doivent être utilisés en une année civile.
- 6.3 Les réservations en **saison haute** coûtent plus de **points PRC** que les réservations en demi-saison ou en saison creuse.
- 6.4 Les réservations en **week-end** coûtent plus de **points PRC** que les réservations en semaine.
- 6.5 Il est possible de **réserver une propriété de loisirs ou une unité sur un bateau de croisière, un yacht ou une péniche** en utilisant les **points PRC au plus tôt neuf mois à l'avance** ; plus vous réservez à l'avance, plus vous aurez de choix.

7. **Les réservations au dernier moment en utilisant vos points PRC**

Il est possible de faire des réservations au dernier moment selon le principe du premier arrivé, premier servi, pourvu que l'unité soit disponible.

8. **Annulation d'une réservation**

- 8.1 Toute annulation d'une réservation ne sera pas pénalisée par la perte de **points PRC**.
- 8.2 Si le membre qui a réservé l'unité n'a pas annulé la réservation en ligne en passant par la connexion des membres sur le site-web, le membre perdra les **points PRC** utilisés pour la réservation qu'il n'a pas annulée.
- 8.3 **De plus, toute annulation** d'une réservation dans une propriété sera traitée par le propriétaire comme une annulation ordinaire et le membre qui a annulé la réservation sera pénalisé conformément aux conditions d'annulation en vigueur. Les pénalités d'annulation ne peuvent pas être payées en **points PRC** mais seront dues et payables dans la monnaie acceptée par le propriétaire-membre en question. Nous vous conseillons de prendre une assurance voyage pour couvrir les frais d'annulation.

9. **Les frais d'adhésion ponctuels et les cotisations mensuelles du i.Book-PRC**
(Une liste des tarifs à jour sera toujours disponible sur le site web du i.Book-PRC)

- 10.1 **Des frais d'adhésion ponctuels par membre** : ces frais comprennent les frais de publicité et la traduction des détails de la propriété de loisirs en 11 langues ou plus. Ils comprennent également le moteur de recherche de disponibilité et de réservation de propriétés/unités en ligne en temps réel. (La structure des frais est accessible en cliquant sur le bouton **frais d'adhésion** dans la section du menu.)
- 10.2 **Une cotisation mensuelle** est aussi payable par membre. (La structure des frais est accessible en cliquant sur le bouton **frais d'adhésion** dans la section du menu.)
- 10.3 Une remise de 15% sera accordée aux pleines propriétaires qui paient leurs cotisations mensuelles annuellement en avance.
 - 10.3.1 Les pleines propriétaires ont le choix de payer leurs cotisations mensuelles mensuellement ou annuellement en avance.
 - 10.3.2 Les co-propriétaires/propriétaires fractionnaires sont tenus de payer leurs cotisations mensuelles annuellement en avance, compte tenu du bas paiement mensuel qui exige des frais de gestion relativement élevés.
- 10.4 L'escalade annuelle des frais d'adhésion est de 8% pour les trois premières années, par la suite, suivant l'IPC du pays où opère le PRC.
- 10.5 **Il n'y a aucuns frais de réservation** pour des réservations dans les propriétés/unités des membres, des unités sur des bateaux de croisière, des yachts ou des péniches. Toutes les réservations qui se font en ligne en passant par le site web du i.Book-PRC selon ce règlement sont gratuites.
- 10.6 **Il n'y a aucuns frais de réservation** quand des non-membres font des réservations dans les propriétés génératrices de revenus des membres, des unités sur des bateaux de croisière, des yachts ou des péniches en tant que clients payants.
- 10.7 Toutes les demandes d'information et d'aide seront traitées par le représentant homologué le plus proche du pays/état/région le plus proche dans la langue de préférence du membre. Toute communication avec le i.Book-PRC se fait en ligne en utilisant les formulaires sur le site web et/ou la connexion sécurisée du membre sur le site web du i.Book-PRC et/ou n'importe quel lien e-mail direct pour le représentant homologué le plus proche du pays/état/région le plus proche.
- 10.8 Il se peut qu'un soutien par téléphone soit introduit, mais uniquement pour les membres et/ou abonnés et selon les détails et les instructions fournis aux membres/abonnés.
- 10.9 Il y a des amendes pour des paiements en retard

Les frais sont payables dans les devises suivantes pour les pays suivants où résident les membres :

- Si le membre réside en **Afrique du Sud**, les frais sont payables en **ZAR**.
- Si le membre réside au **Royaume-Uni**, les frais sont payables en **GBP**.
- Si le membre réside dans **la zone Euro en Europe**, les frais sont payables en **EUR**.
- Si le membre réside dans **le reste du monde**, les frais sont payables en **USD**.

10. Réservation et classement des propriétés/unités:

Classement des propriétés/unités

Toutes les unités/propriétés seront classées en catégories et aussi selon les normes internationales du classement étoile de tourisme ou classement AA. Les propriétés de loisirs gérées par une entreprise de gestion tierce et qui n'ont pas de classement étoile/classement AA seront classées par le i.Book-PRC. Cela se fera en fonction de leurs prestations ; les équipements ; le niveau de luxe des meubles, installations et équipement ; les agréments disponibles à la propriété/projet/station de vacances et en considération de toutes les informations reçues sur la propriété/unité selon le formulaire de saisie détaillé qui est soumis en-ligne par la connexion sécurisée au i.Book-PRC pendant le processus d'inscription.

Le i.Book-PRC recommande que vous fassiez classer votre propriété par une autorité homologuée et/ou que vous vous obteniez un classement AA pour assurer des normes internationalement reconnues pour tous les membres.

11.1 Catégories de propriétés/unités

11.2 Niveau des finitions et des prestations

- 11.2.1 Classement étoile
- 11.2.2 Classement AA
- 11.2.3 L'équivalent de 11.2.1 ou 11.2.2 disponible dans le pays/état/région
- 11.2.4 Entreprise tierce de gestion immobilière/hôtelière

Réserver une propriété/unité en utilisant vos points PRC

11.3 Quand vous réservez une propriété/unité, vous utiliserez les **points PRC** relatifs à la propriété/unité que vous réservez.

11.4 Le PRC s'efforcera de vous tenir au courant de l'utilisation et du solde des points PRC du membre ainsi que des jours réservés et disponibles du membre pendant une année civile.

11.5 Les **Points PRC** non-utilisés peuvent être transférés à l'année civile suivante pour permettre aux membres d'accumuler des **points PRC** en une année pour les utiliser dans l'avenir.

11.6 Si le membre se trouve en déficit de points pour réserver une unité pendant une année civile,

11.6.1 Le membre peut compléter le déficit de **points PRC** pour la réservation désirée en empruntant des **points PRC** de l'année civile suivante, pourvu que le membre accepte de prolonger la durée d'adhésion et de payer les cotisations mensuelles annuellement en avance pour couvrir cette disposition.

11.6.2 Alternativement, le membre peut compléter le déficit en payant avec sa carte de crédit.

12 Participation d'une propriété/unité fractionnaire ou une co-propriété/unité

Il est essentiel que tous les co-propriétaires/propriétaires fractionnaires deviennent membres du i.Book-PRC, ainsi le calendrier de droit d'usage ne s'applique plus et vous pouvez réserver n'importe où, n'importe quand.

Si tous les co-propriétaires/propriétaires fractionnaires ne souhaitent pas devenir membres du i.Book-PRC, seul le calendrier de droit d'usage alloué aux co-propriétaires/propriétaires fractionnaires qui deviennent membres du i.Book-PRC sera mis à la disposition des autres membres du i.Book-PRC pour faire des réservations dans les co-propriétés/propriétés fractionnaires.

Cela va à l'encontre de notre intention de mettre les semaines allouées à la disposition de tous les membres pendant toute l'année civile.

Il est donc obligatoire que tous les co-propriétaires/propriétaires fractionnaires d'une propriété/unité deviennent membres du i.Book-PRC simultanément. Ainsi, aucune restriction ne les empêchera de faire des réservations n'importe où, n'importe quand.

13 La disponibilité et/ou le blocage de certaines périodes relatifs à une propriété de loisirs qui constitue les revenus principaux pour le propriétaire, membre du PRC

Si votre propriété de loisirs constitue une propriété de loisirs génératrice principale de revenus, vous pouvez bloquer certaines périodes pendant l'année civile d'être réservées par d'autres membres. Cela impliquera, par contre que vous serez aussi exclu pendant la période où vous bloquez votre propriété de réservations. Vous ne pourrez donc pas réserver une autre propriété de loisirs, une unité sur un bateau de croisière, un yacht ou une péniche appartenant à d'autres membres où que ce soit pendant les périodes bloquées.

14 Vendre votre unité/propriété

Quand vous, en tant que membre, vendez votre propriété/unité, il faut en informer le i.Book-PRC au moment du transfert de la propriété/unité à l'acheteur. Le vendeur cesse d'être membre du i.Book-PRC et l'acheteur de la propriété/unité devient automatiquement membre du i.Book-PRC et acquiert les **points PRC** non-utilisés et/ou les jours restants de l'année civile en cours. Le membre vendeur accepte de régler tous les frais dus au i.Book-PRC par les avocats qui s'occupent du transfert.

15 Général

- 15.1 Au moment où vous devenez membre du i.Book-PRC vous avez immédiatement accès à toutes les propriétés et/ou les unités sur des bateaux de croisière, des yachts et/ou des péniches de tous les autres membres du i.Book-PRC, conformément au règlement de réservation du i.Book-PRC.
- 15.2 Toutes les réservations se font par le système de réservation centrale en-ligne du i.Book-PRC qui est disponible pour les membres par la connexion sécurisée du site web du i.Book-PRC. Une confirmation de réservation sera délivrée par le i.Book-PRC.
- 15.3 En cas de casse ou de dégâts à des articles ou à la propriété durant un séjour réservé, le règlement du propriétaire-gérant et/ou l'entreprise de gestion tierce et/ou la personne morale et/ou l'association des propriétaires de la propriété/unité que le membre a réservée s'appliquera.
- 15.4 Si les frais d'adhésion et/ou d'autres frais mentionnés sous 10 ou 11 ci-dessus et/ou des frais liés à des prestations supplémentaires qui seront introduites ultérieurement ne sont pas payés et à jour aucune réservation et/ou utilisation ne peut être faite ou acceptée dans aucune propriété de loisirs, unité sur un bateau de croisière, yacht ou péniche.
- 15.5 Avant que la propriété/unité ne puisse être acceptée par le i.Book-PRC, des informations détaillées concernant l'unité doivent être fournies au i.Book-PRC par le propriétaire et/ou entreprise de gestion tierce d'après les instructions établies par le i.Book-PRC. L'unité doit répondre aux normes minimales de sa catégorie de classement établies par le conseil de classement touristique ou par les autorités concernées dans les pays concernés et /ou du classement AA et/ou du classement du i.Book-PRC.
- 15.6 Un système de classement accompagnera toutes les unités/propriétés pour assister tous les membres dans leur choix d'une propriété de loisirs ou d'une unité sur un bateau de croisière, un yacht ou une péniche pour des voyages de vacances, d'affaires ou de loisirs. Le système comportera et reflétera le système de classement touristique internationalement reconnu pour l'industrie hôtelière et/ou le classement AA. Le i.Book-PRC vous recommande de faire classer votre propriété par une autorité de classement homologuée et/ou d'obtenir un classement AA, pour assurer des normes internationalement reconnues pour tous les membres.
- 15.7 Les propriétés de loisirs qui sont gérées par une entreprise de gestion tierce et qui n'ont pas de classement étoile officiel, recevront un classement du i.Book-PRC, en fonction des informations détaillées reçues en-ligne par la connexion sécurisée sur le site web du i.Book-PRC. De plus, le i.Book-PRC collectionnera des réactions d'autres membres qui ont fait des réservations dans ces propriétés, évaluera les réactions et communiquera préalablement avec le membre dans le cas où un reclassement serait considéré par le i.Book-PRC.
- 15.8 **Pour assurer que la propriété/unité réponde aux normes de son classement**, y compris des services fournis à la propriété/unité, le i.Book-PRC a le droit de demander des réactions des membres qui utilisent les unités d'autres membres, et d'avoir ainsi des informations à jour sur les propriétés/unités dans l'intérêt de tous les membres.
- 15.9 **Le contrôle d'accès, l'entretien et la gestion de la propriété de loisirs d'un membre, effectués par une entreprise de gestion tierce** demeurent la responsabilité de l'entreprise de gestion tierce avec laquelle le membre a un accord. L'entreprise de gestion tierce doit se tenir au règlement de réservation du i.Book-PRC au nom du membre/des membres adhérent(s).
- 15.10 **Toutes les propriétés de loisirs** et/ou les unités sur des bateaux de croisière ou des péniches appartenant à des membres du i.Book-PRC **seront répertoriées sur le site web du i.Book-PRC**, qui affichera des informations détaillées concernant les propriétés, unités sur des bateaux de croisière, des yachts ou des péniches pour réserver leur voyage de vacances, d'affaires ou de loisirs.
- 15.11 Les membres peuvent aussi mettre leur propriété/unité en vente en passant par le site web du i.Book-PRC.
- 15.12 Le règlement de réservation fait partie de l'accord d'adhésion du i.Book-PRC sous le titre **Annexe 1**.
- 15.13 Le i.Book-PRC se réserve le droit de modifier et/ou d'étendre le règlement de réservation et d'échange s'il le faut et informera les membres par le site web, e-mail et/ou SMS dans le cas où de telles modifications s'imposeraient.
- 15.14 Dans l'établissement de telles règles, le i.Book-PRC s'efforcera de développer des règles d'une application générale à toutes les unités et à tous les membres afin d'assurer un système de réservation et d'utilisation efficace pour toutes les unités qui forment partie du i.Book-PRC Private Residence Club et de faciliter un comportement correct et en bon ordre des membres (et de leurs invités) dans l'utilisation des unités.
- 15.15 La durée d'adhésion est déterminée selon l'accord d'adhésion du i.Book-PRC.
- 15.16 Tous les tarifs de frais et/ou de prestations supplémentaires ne comprennent pas la TVA.
- 15.17 Le i.Book-PRC se réserve le droit de revoir les tarifs indiqués en temps opportun et de les mettre à jour sur le site web, par e-mail et/ou SMS.
- 15.18 À l'inscription comme membre du i.Book-PRC, les tarifs en vigueur seront ceux indiqués sur le site web le jour de l'inscription comme membre.

L'accord d'adhésion du i.Book-PRC Private Residence Club et le formulaire de saisie détaillé des propriétés seront disponibles à travers la connexion sécurisée du membre sur le site web.

